

DEMANDE DE CHANGEMENT DE MANDATAIRE

IMPORTANT : La coopérative scolaire est une section de l'association départementale.

C'est le président de l'association départementale qui est titulaire du compte de votre coopérative. Il délègue ce pouvoir à un enseignant de l'école qui devient alors mandataire de la coopérative scolaire. Donc tout changement de mandataire ou signataire du compte de la coopérative scolaire ne peut intervenir qu'après accord de l'association départementale.

Nom de l'école :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

COMPTE POSTAL OU BANCAIRE (cf sur le chéquier ou relevé de compte) :

Dénomination :

Adresse :

Ville :

Compte :

NOUVEAU MANDATAIRE : en remplacement de :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse actuelle :

Code postal : Ville :

N° de tél. port. personnel :

Attention : Pour toute demande de changement de mandataire, **il faut joindre obligatoirement le document « ENGAGEMENT DU MANDATAIRE »** (ci-joint).

En cas de non réception, aucun dossier ne pourra être enregistré par l'OCCE 43.

Visa du directeur

Signature du nouveau mandataire
précédée de la mention « Lu et approuvé, le... »

